

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 27 novembre au 4 décembre

VOTEZ SNES-FSU et FSU

Défendre les CIO et leurs personnels

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, lors des élections professionnelles, tous les Co-Psy et DCIO auront à élire leurs représentants pour les CAPA, les CAPN (Commission Paritaires Académique et Nationale), les CTA et CTM (Comité Technique Académique et Ministériel). Nous présentons ici notre action en CAPA, et les combats menés pour défendre la profession et les CIO dans l'académie.

Au cours de ces trois ans, vos élus, avec les militants du SNES-FSU ont combattu sans relâche les projets de l'administration, et notamment le projet de décentralisation pour conserver l'essentiel : **le maintien des CIO au sein de l'Éducation Nationale**.

Cette victoire décisive, a aussi permis d'éviter la nomination des Co-Psy en établissement scolaire. En effet, si les CIO étaient devenus des services régionaux, les Co-Psy n'auraient pu y être affectés, dans la mesure où, les fonctionnaires de l'Éducation Nationale ne peuvent être affectés réglementairement dans une structure dépendant d'une collectivité territoriale.

Au plan académique, le Snes-FSU a été au côté des personnels des CIO du 41 contre le désengagement du conseil général dans le financement des CIO et auprès des personnels des CIO du



28 contre la baisse drastique du budget des CIO à gestion départementale. Le Snes-Fsu s'est clairement prononcé contre le « regroupement » des CIO d'Orléans et d'Orléans la Source qui à terme, deviendra une fusion.

Nous avons aussi combattu le principe de la labellisation « SPOTLV ».

Au cours de ce nouveau mandat, si vous nous maintenez votre confiance, nous poursuivrons avec la même détermination, les combats qui fondent notre engagement : le maintien de tous les CIO et des antennes, la spécificité de l'orientation scolaire lors de la mise en place du SPRO, la défense des conditions de travail des personnels dans le cadre des relogements, des moyens à hauteur des besoins pour le fonctionnement des CIO, des critères transparents pour l'affectation des personnels contractuels, l'amélioration des conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération...

Multiplier par 2 le recrutement des copsy pour en finir avec la précarité

Avec le SNES-FSU, faire avancer les revendications de la profession

Les batailles du SNES-FSU

Depuis trois ans, le SNES-FSU, aux côtés de la profession, et dans le cadre d'une intersyndicale, a été en capacité de construire, dans les instances, et dans les mobilisations un rapport de force avec le ministère.

Si ce rapport de force n'a pas été suffisant pour empêcher la fusion de CIO, il a permis la réintégration des Co-Psy et DCIO dans le projet de loi de refondation de l'École, et mis en échec le projet de loi de décentralisation prévoyant le transfert des CIO aux régions.

Ce sont incontestablement les batailles que nous avons su conduire ensemble qui ont entraîné ce renversement de tendance. Aujourd'hui, pour la première fois depuis longtemps, les revendications des personnels sont sur la table, y compris les questions de rémunération, (accès à la hors classe pour les Co-Psy, et amélioration substantielle du niveau de rémunération des directeurs).

Le SNES-FSU dans les discussions nationales...

Les discussions engagées avec le ministère l'an dernier ont permis d'acter des avancées essentielles pour nos services : des missions qui soient en phase avec notre conception du métier et des besoins des élèves ; la reconnaissance de la place des CIO dans l'Éducation Nationale comme éléments importants de la politique académique et de la vie des bassins de formation ; un engagement à cesser les fermetures sauvages de CIO ; un rôle reconnu des directeurs et des équipes de CIO pour impulser la réflexion et les projets dans les établissements. Comme s'y est engagé le ministère, ces évolutions positives doivent maintenant être actées dans une circulaire ministérielle d'application.

... dans les instances régionales avec la FSU

Mais, il faut poursuivre ! Le SNES et la FSU continuent d'intervenir sur le dossier du SPRO auprès de la région et portent la spécificité des services d'information et d'orientation de l'Éducation nationale. Nous avons dénoncé régulièrement le

peu de débat démocratique autour de ce dossier. Cependant, la Région Centre poursuit son objectif de « gouvernance » de l'ensemble des structures d'orientation (mutualisation des outils, uniformisation des pratiques professionnelles des personnels, extension du conseil en évolution professionnelle à toutes les structures dont les CIO, confusion entre SPRO et CEP) malgré les clarifications apportées par la loi du 5 mars 2014.

Le SNES-FSU lors d'une prochaine audience avec le Rectorat...

Selon la loi, la participation des CIO au SPRO doit être déterminée dans une convention rectorat-région. Le SNES-FSU sera vigilant pour que l'engagement des CIO se fasse dans le respect de leurs missions spécifiques, et pour que cela ne se traduise pas par une augmentation de la charge de travail pour les personnels. Il questionnera le rectorat sur la carte des CIO qui doit être remontée au ministère avant décembre.

Le SNES-FSU, un syndicat efficace...

Tous ces dossiers sont importants pour la profession et pour les services. Le SNES-FSU continuera d'intervenir comme il a su le faire l'an dernier lors de la concertation avec le ministère.



**Reconnaître et revaloriser pleinement notre métier
Améliorer les conditions d'exercice et les carrières**

Le SNES-FSU est le seul syndicat du second degré sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation, au niveau national et académique

L'action du SNES-FSU, c'est :

Des CIO reconnus : les interventions du SNES-FSU au sein du Groupe de travail ministériel ont permis d'acter la reconnaissance des missions institutionnelles des CIO :

« *Le CIO est le lieu de conception du projet d'activités conçu par une équipe de professionnels. Véritable lieu ressource, d'accueil et d'information des publics scolaires, le CIO assure une fonction de rencontre et de coordination des partenaires institutionnels sur leur champ de compétence* ».

Fiche 1 - GT 14 des personnels d'orientation.

Des mobilisations académiques : le SNES-FSU a été dans l'action au côté des collègues, pour le maintien de tous les CIO et de leurs moyens de fonctionnement (contre le désengagement du Conseil Général du 41, la baisse drastique des budgets des CIO du 28 et la fusion des 2 CIO de l'agglomération d'Orléans). Il a participé au Groupe de travail rectoral en proposant de nombreux amendements au cahier des charges du SPRO. Le SNES-FSU a dénoncé régulièrement le fonctionnement peu démocratique du Comité Régional sur l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (ex CCREFP) lors des discussions autour de la mise en place du SPRO et la volonté délibérée de la Région d'imposer sa vision adéqua-

tionniste de l'orientation et de la formation. Le SNES-FSU a organisé de nombreuses actions pour la défense des CIO : rassemblement le 15 mars 2013 devant la Conseil Régional, le 11 décembre 2013 lors du CAEN, le 2 juillet 2014 devant le Conseil Régional lors de la matinale « SPRO »...

Des CIO ancrés dans l'Education Nationale : les mobilisations initiées par le SNES national, à la tête de l'intersyndicale, et avec la profession, ont permis de mettre en échec le projet de loi de décentralisation des CIO :

« *L'Etat définit au niveau national la politique d'orientation des élèves avec l'appui des CIO* ».

Art.22 - Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle.

Des élu-e-s déterminé-e-s à poursuivre, afin que l'engagement des CIO dans le SPRO se fasse dans le respect de leurs missions, et sans augmentation de la charge de travail pour les personnels, que la carte actuelle des CIO et de leurs antennes soit maintenue que les CIO aient des budgets de fonctionnement à hauteur de leur besoin. Le Snes-Fsu sera dans l'action auprès des collègues du 28 qui viennent d'apprendre que le CG se désengageait du financement des budgets des 3 CIO départementaux.

Pourquoi voter ?

DCIO et COPsy titulaires : 4 votes pour 4 élections !

- Une liste académique de COP et DCIO candidats commissaires paritaires pour siéger en Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)
- Une liste nationale de COP et DCIO pour siéger en Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)
- Une liste académique de représentants « éducations nationale » pour siéger en Comité Technique Académique (CTA)
- Une liste nationale de représentants « éducations nationale » pour siéger en Comité Technique Ministériel (CTM)

COPsy non titulaires (signature du contrat avant le 28/09/2014) : 3 votes pour 3 élections !

- Une seule liste pour la catégorie « non titulaires » pour la Commission Consultative Paritaire au niveau académique
- Un vote pour le CTA, un vote pour le CTM

Attention : vérifier que les contractuels sont bien inscrits sur les listes.

Les CAP (commissions administratives paritaires) garantissent l'égalité de traitement des fonctionnaires et assurent la transparence dans les différents actes de gestion de leur carrière (mutation, avancement d'échelon). Vous aurez à voter pour un syndicat (le **SNES –FSU** par exemple).

La CCP a un rôle très restreint actuellement (réemploi ou non des contractuels). Le Snes s'emploie à élargir son rôle et à en faire une vraie instance au même titre que les CAPA.

Les CT (comités techniques) émettent depuis 2011 un avis sur les textes qui leur sont soumis par un vote des seuls représentants des personnels. En cas de rejet par les élus syndicaux, le texte doit faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération. Le vote pour les CT détermine également la composition des CHSCT (commissions hygiène, sécurité et conditions de travail). Attention, vous voterez pour une fédération de syndicats (par exemple pour la **FSU** dont font partie le SNES, le SNEP, le SNUIPP, ...).

Comment voter ?

Pour voter à partir du 27 novembre, il faudra se connecter au bureau de vote en utilisant un identifiant et un mot de passe spécifiques pour cette élection.

Les 4 étapes permettant de voter :

1- A partir du 22 septembre, créer son espace électeur et son mot de passe, récupérer son mot de passe .

Pour l'Education Nationale : <https://vote2014.education.gouv.fr>

2- A partir du 15 octobre, vérifier son inscription sur les listes électorales. Chaque électeur aura accès à plusieurs scrutins en fonction de son corps de métier et de son affectation.

3- A partir du 4 novembre, récupérer son identifiant. L'identifiant permettant d'accéder au bureau de vote électronique sera transmis avec la notice de vote entre le 4 et le 13 novembre sous pli cacheté à l'ensemble des électrices et des électeurs.

Pour les personnels affectés dans les établissements, il sera transmis par le chef de service contre émargement.

4- Du 27 novembre au 4 décembre, VOTER

TRÈS IMPORTANT : il sera indispensable d'utiliser sa messagerie électronique professionnelle (ne pas confondre avec Iprof).

Dates des prochains stages organisés par le SNES-FSU catégorie co-psy/dcio

LA FONCTION
PUBLIQUE EST
VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE
COMBAT.

Au niveau national :

- Stage métier : jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2014
- Stage entrée dans le métier pour les stagiaires : jeudi 19 et vendredi 20 mars 2015
- Colloque « psychologues dans la fonction publique » organisé par la FSU (3ème édition) : lundi 15 et mardi 16 juin 2015.

Au niveau académique :

Le second stage se tiendra à Blois le mardi 27 janvier 2015